

Comprendre et prévenir les risques psychosociaux

La prévention des risques psychosociaux fait désormais partie des obligations des employeurs. Au-delà des contraintes réglementaires, elle est une condition de santé des individus et d'efficacité des organisations.

Cette formation aide les managers à appréhender les enjeux de la prévention et à créer un environnement de travail propice à l'instauration ou au maintien d'un équilibre de vie au travail.



Les grands objectifs

- Appréhender les enjeux de la prévention des risques psychosociaux : enjeux humains, sociaux, juridiques, économiques et médiatiques
- Comprendre les liens entre le fonctionnement d'une équipe ou d'une organisation d'une part, le stress et la santé psychologique d'autre part
- Identifier les leviers d'action pour réduire les risques dans son périmètre de responsabilité



Quelques temps forts

- L'acquisition de compétences de détection des risques
- L'identification des facteurs de protection contre le stress
- La compréhension du rôle du manager... et de ses limites !
- La construction d'un plan d'action pour protéger son ou ses équipes



Si vous pensez cela, vous risquez de changer d'avis !

« Les risques psychosociaux, ça ne concerne que les individus fragiles »

« Ça n'est pas possible de préserver un équilibre quand toute l'entreprise est sous pression »

« Moi manager, je ne peux rien faire à mon niveau »



Comment reconnaître une personne ayant participé à cette formation ?

- Elle n'a pas peur de parler des difficultés avec son ou ses équipes
- Les membres de son ou de ses équipes viennent travailler en toute confiance
- Elle trouve des moyens d'agir tout en répondant aux exigences du travail



Nos principes pédagogiques

- Une formation présentielle d'1 jour et un suivi personnalisé à distance
- Un programme d'entraînement : 40% d'expérimentation, 10% de théorie, 50% de pratique
- L'accès offert au portail EvaFormAct® pour prolonger l'expérience, tester ses compétences et progresser



A qui s'adresse cette formation ?

- A toute personne en responsabilité d'animation : manager, chef de projet, dirigeant
- Aux acteurs de la santé au travail : RH, représentants du personnel, médecins du travail